



Fissure mur extérieur paiement de l'expertise et des travaux

Par **luhucie**, le **26/06/2015** à **16:39**

Bonjour,

J'ai une fissure (longue mais peu épaisse, environ 1 mm qui court d'une fenêtre à une autre) sur un mur extérieur de mon appartement (en copropriété) qui donne sur une terrasse privative. Je souhaite la faire expertiser et me pose la question si c'est moi qui doit payer l'expertise ou le syndic de copropriété ? Admettons que cette fissure entraîne des travaux qui en aura la charge mon assurance ou celle de la copropriété ? Enfin comment choisir l'expert qui effectuera l'expertise ?

Merci de vos réponses.

Cordialement,

////////////////////////////////////

Par **domat**, le **26/06/2015** à **18:12**

bjr,

selon votre message, la fissure est sur une partie commune donc vous devez le signaler à votre syndic qui devra faire le nécessaire.

cdt